



*SNUipp-FSU 58  
2, bd P. de Coubertin  
bourse du travail,  
58000 NEVERS.  
Tél. 03/86/36/94/46  
Courriel: [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)  
Site <http://58.snuipp.fr>*

Nevers, le jeudi 4 avril 2013

à M. le Directeur Académique des  
Services Départementaux de  
l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : accueil des nouveaux élèves en école maternelle

Monsieur le Directeur Académique,

Dans la circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012, il est dit que " Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école (...). La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité."

Ainsi, nous souhaitons que les équipes qui le souhaitent puissent procéder à la rentrée prochaine à un accueil particulièrement attentionné des nouveaux élèves qui se déroulerait en deux temps : un moment de familiarisation en juin et une rentrée échelonnée sur plusieurs matinées en septembre.

En juin, l'école propose une période d'adaptation : l'enfant avec son parent peut venir vivre un moment de classe le matin pendant l'accueil ou sur d'autres temps repérés. Le but est alors de faire la connaissance des adultes de la classe, de les nommer et les identifier mais aussi de repérer les lieux de l'école et d'y trouver un attrait.

En septembre, l'échelonnement de la rentrée (sur quatre matinées par exemple) est une proposition faite aux familles mais pas une obligation, l'enfant étant accepté dès le premier jour si besoin.

Cet accueil en deux étapes, déjà pratiqué antérieurement dans notre département comme dans la plupart des académies, offre un cadre rassurant aux jeunes enfants et à leurs parents, propice à une entrée sereine à l'école. C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, la possibilité de le mettre en place.

Par ailleurs, en réponse à une demande du SNUipp-FSU, le Ministre de l'Education Nationale vient d'accorder aux équipes qui accueilleront un maître supplémentaire ou un poste pour la scolarisation des moins de trois ans à la rentrée prochaine un temps de concertation nécessaire à l'élaboration d'un projet, à déduire - d'ici la fin de l'année scolaire - des heures d'aide personnalisée ou d'animations pédagogiques. Quelle en sera la déclinaison dans notre département, et quand les enseignants en seront-ils informés ?

En vous remerciant de la confiance que vous accordez aux enseignants du premier degré à opérer des choix professionnels et responsables dans l'intérêt des élèves auxquels ils enseignent, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe Bolle  
Secrétaire général départemental